

# LES GRÈVES ET LA LOI SUR LES COALITIONS

---

Joseph BARBERET

---

1873

---

BIBLIOTHÈQUE OUVRIÈRE

---

## PREMIÈRE PARTIE:

**Chapitre 1<sup>er</sup>:** - *Aspect général des grèves, - Les grèves sous l'ancienne législation, - Leurs résultats.*

On a beaucoup parlé et beaucoup écrit sur la question des grèves. Des orateurs et des écrivains convaincus, pensant trouver en elle un puissant moyen de résoudre la question sociale, l'ont, depuis longtemps, préconisée et encouragée de tous leurs efforts. Pour notre compte personnel, nous l'avons toujours envisagée froidement, en spectateur étonné plutôt qu'intéressé, tellement nous étions et sommes encore, plus que jamais, peu confiant dans son issue pratique.

En effet, par la situation faite aux prolétaires, des grèves ont éclaté successivement dans tous les pays de l'Europe industrielle, notamment en Angleterre, en France, en Allemagne et en Belgique. - Quel profit la classe ouvrière en a-t-elle retiré?

Si nous examinons sans parti pris leur résultat, au double point de vue moral et matériel, nous sommes, forcé de reconnaître qu'il est à peu près négatif; les classes sont encore plus profondément divisées après qu'avant; et de trop nombreux cadavres d'ouvriers, la plupart pères de famille, ont jonché le terrain de cette lutte inégale, laissant après eux des orphelins fatalement condamnés à l'ignorance et à la misère.

On nous dira qu'en France et en Belgique surtout, pays civilisés, la force armée est intervenue presque constamment dans les débats du travail, en faveur du capital. C'est vrai. Le travail a été intimidé et menacé dans ses revendications légales. - Quel remède les travailleurs peuvent-ils apporter d'eux-mêmes à cette singulière situation, tant qu'ils marcheront dans la voie qu'ils ont suivie jusqu'à présent?

Des socialistes de bonne foi nous disent que la grève est l'arme du faible contre le fort. C'est une bien grave erreur. En jugeant la chose impartialement, d'après ses effets, tout homme sensé découvrira en elle un véritable traquenard tendu au prolétariat.

En ce qui touche les prolétaires français, nous allons remonter à la source du mouvement gréviste, que nous n'hésitons pas à attribuer en grande partie aux *Conseils de prud'hommes* du premier Empire. - Les auteurs de cette juridiction se ressentaient évidemment de cette préférence bourgeoise et mercantile qui pousse les «*classes dirigeantes*» vers l'arbitraire et la domination.

Les *Conseils de prud'hommes* furent institués d'une manière extrêmement partielle. Non-seulement les

patrons étaient uniquement représentés par des patrons, mais ils n'avaient en face d'eux, comme mandataires des salariés, que des chefs d'atelier ou des ouvriers patentés, de sorte que, dans les litiges du travail, l'élément ouvrier proprement dit n'avait pas la moindre garantie, puisque les salariés n'étaient nullement jugés par leurs pairs.

Se voyant si peu soutenue de ce côté-là, une idée moins pacifique devait naturellement germer dans l'esprit de la classe ouvrière. A l'arbitraire, les ouvriers ont cru logique et juste d'opposer l'arbitraire. Et, sans s'apercevoir qu'ils s'engageaient dans une longue impasse, la grève leur parut un chemin praticable à parcourir, au bout duquel l'horizon du mieux-être devait s'ouvrir librement.

Ils allaient tomber de Charybde en Scylla. La loi sur les coalitions les guettait. Ils n'avaient pas prévu la présence au milieu d'eux de la force armée, ni la police correctionnelle. Là encore, la balance devait pencher, comme d'habitude, toute du côté des patrons, qui se coalisaient sans bruit et échappaient constamment à la pénalité.

La première grève marquante fut celle des ouvriers charpentiers de Paris, en 1822. Elle était organisée par le compagnonnage. Dans toutes les villes du tour de France, les «*coteries*» s'étaient imposé de lourds sacrifices pour soutenir les grévistes. Finalement, d'un accord mixte, le prix de l'heure de travail fut fixé à 35 centimes.

Dix ans plus tard, les denrées de nécessité première ayant augmenté de valeur, la position était redevenue ce qu'elle était avant, et il fallut recommencer. Les ouvriers charpentiers décidèrent donc une seconde grève, qui eut lieu en 1833. Une seconde augmentation de cinq centimes par heure fut acquise. - Nouvelle grève au bout d'une nouvelle période de même durée. En 1845, moyennant des efforts longs et soutenus dispendieusement, ils finirent par amener le prix de l'heure à 50 centimes.

Mais ces trois résultats aléatoires ont eu leur vilain côté. De nombreuses arrestations ont été faites parmi les grévistes. Et des condamnations sévères ont frappé la plupart des accusés. Aussi, depuis 1845, les charpentiers, se trouvant sans doute assez éprouvés, n'ont-ils plus fait parler d'eux.

Aujourd'hui, envisagés du côté du groupement, ces travailleurs sont en retard sur presque toutes les autres corporations ouvrières. Et leurs salaires sont inférieurs à ceux de la plupart des autres travailleurs. En somme, leur situation économique ne s'est pas améliorée depuis 1822. Voilà déjà un point établi contre le système de la grève.

En 1832, imbus des doctrines saint-simoniennes, les canuts de Lyon cessèrent le travail. L'intervention maladroite du préfet, bien que favorable aux ouvriers, compliqua la situation. Le Gouvernement crut devoir désavouer son fonctionnaire. Celui-ci revint sur ses actes. De là, collision entre la force armée et les grévistes, qui soutinrent pendant huit jours, les armes à la main, une lutte d'autant plus insensée que la politique n'y avait aucune part.

Le drame finit comme on devait le prévoir. Après un succès embarrassant, les révoltés furent écrasés. Et la loi du 10 avril 1834 vint aggraver la position des travailleurs salariés.

En 1840, plusieurs corporations ouvrières de Paris, entr'autres celle des tailleurs, puis des serruriers, des tailleurs de pierre, des menuisiers et des cordonniers, se déclarèrent en état de grève. Le Gouvernement mit la troupe sur pied; la police fit des arrestations en masse, et les juges affolés prononcèrent de dures condamnations.

Pendant ce temps-là, vis-à-vis des coalitions patronales, plus difficiles à saisir, sans doute, mais parfois notoires, le parquet restait indifférent. C'est ainsi qu'en 1844, à Rive-de-Gier, les directeurs des houillères de la Loire se sont coalisés ouvertement et librement, sans le moindre souci de la loi. Il s'en est suivie une *Société générale centrale de solidarité* qui, ne craignant plus la concurrence, vendit la houille beaucoup plus cher, modifia d'une manière draconienne les conditions du travail dans les mines, et voulut réduire le taux des salaires.

Croyant à l'égalité devant la loi, les ouvriers se jugèrent autorisés à agir de même. Une coalition amena une grève. Avant de savoir de quel côté se trouvait le bon droit, peut-être même le savait-il, le Gouvernement, sortant de son rôle, se mit en mesure de garantir, par la force, la sécurité de l'exploitation. A l'appel des directeurs, il expédia d'abord des gendarmes, et ensuite de la troupe de ligne.

Cette exhibition devait produire, aux yeux des grévistes, le même effet que les chiffons rouges agités devant les taureaux de l'arène. La fureur et le désordre en découlèrent.

Des arrestations ayant eu lieu, les grévistes voulurent délivrer leurs camarades prisonniers. La troupe fit usage de ses armes. Des morts et des blessés, des Français tués par des Français, furent couchés sur ce sol ingrat, témoin de leurs fatigues et de leur misère. Une vingtaine de condamnations complétèrent le tableau. Et la faim força les mineurs à rentrer dans leurs trous. - A quoi tout cela a-t-il servi? Trente ans se sont écoulés depuis. Les mineurs de la Loire sont-ils plus riches aujourd'hui qu'en 1844? Les Canuts de Lyon, vivent-ils plus aisément? Et les autres travailleurs des corporations que nous venons de citer, où en sont-ils? Qu'ils répondent, ceux d'alors qui vivent encore maintenant!

Il y a aussi les journées de juin, en 1848. Croit-on qu'elles n'aient pas été le résultat des mauvaises conditions du travail? Si fait bien. - Du sang, toujours du sang, et pas de solution pratique. A peine étouffée, la question sociale renaît d'elle-même, et se représente le lendemain, aussi menaçante que la veille, sous le même aspect faux, qu'on la regarde de bas en haut, ou de haut en bas, de côté comme en face.

La classe ouvrière se jette obstinément la tête contre les murs, et les «*classes dirigeantes*» restent confinées dans leur égoïsme aveugle et défiant. Pourtant, d'une part comme de l'autre, il y a beaucoup de choses à faire. Il faut donner de l'air quand on veut éviter les explosions. Aussi bien, quand un Gouvernement m'appuie sur la justice, la liberté, qui en vit, forme un lit assez vaste pour écouler les torrents révolutionnaires.

-----